Image source : Shutterstock.com

PARTOUT, LA CULTURE :
LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Le 12 juin 2018, le Gouvernement du Québec lançait la nouvelle politique culturelle du Québec, intitulée *Partout, la culture*[1]. Si on devait trouver un mot pour caractériser cette politique, celui d'accessibilité sous toutes ses formes viendrait immédiatement en tête.

La politique fait un pas important en reconnaissant le loisir public comme véhicule du développement culturel du Québec et comme milieu favorable à la pratique culturelle en tous genres, et non seulement à la pratique des arts en amateur.

Elle accorde un budget significatif pour « encourager la pratique du loisir culturel et les initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale », soutenant financièrement les activités culturelles dans les réseaux de loisir, comme celui des camps de jour qui s'adressent à des jeunes ayant moins accès à la culture.

Pour la première fois, une politique de la culture affirme le besoin de soutien et de reconnaissance des personnes qui s'engagent bénévolement dans le champ de la culture durant leurs loisirs et assurent la création et la diffusion de la culture partout.

Enfin, le partenariat avec les gouvernements de proximité fait l'objet de mesures financières importantes pour soutenir des initiatives qui rendent la culture plus accessible.

[1] *Partout la culture – Politique culturelle du Québec :* https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Partoutlaculture_Polculturelle_Web.pdf

LARGE CONSENSUS

Cette politique est le fruit d'une longue et large consultation publique, amorcée en mars 2016. L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), qui a fait du loisir culturel une de ses priorités au cours des dernières années, a participé activement à cette consultation : en présentant un mémoire[2] au ministère de la Culture et des Communications (MCC) en septembre 2016, puis en intervenant au Forum de consultation du 5 septembre 2017 à Québec. Le comité du loisir culturel de l'AQLM, dont Guylaine Houde est la responsable, a notamment participé à la préparation de l'intervention de l'AQLM à cette réunion de consultation en commentant le premier jet de la politique.

Dans l'ensemble, la nouvelle politique culturelle a été fort bien accueillie, et ce, dans la plupart des milieux. Bon nombre de commentateurs ont souligné la qualité de la consultation et évoqué les consensus que l'on a pu en dégager. L'AQLM ne fait pas exception à cet accueil favorable, tout comme le Conseil québécois du loisir. « Nous ne pouvions être contre le fait que le loisir culturel devient un acteur reconnu pour le développement des compétences individuelles ainsi que des publics, ce qui contribuera à l'atteinte d'un objectif commun, soit l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens », mentionne Guylaine Houde.

Tous se sont cependant demandé ce qu'il allait advenir de cette politique en cas de changement de gouvernement. Quoi qu'il arrive, l'AQLM croit que la reconnaissance du loisir culturel est une avancée sur laquelle il ne sera plus possible de revenir. Et compte sur la sagesse des dirigeants, quels qu'ils soient, pour maintenir les orientations de cette politique. Guylaine Houde est également convaincue que la collaboration des bureaux régionaux du MCC avec les municipalités en matière de loisir culturel se poursuivra et même s'intensifiera. « L'AQLM pourra aussi faire valoir son expertise auprès du MCC pour élaborer un cadre de classification des organismes de loisir culturel, actuellement inexistant », ajoute-t-elle.

Voici le communiqué de l'AQLM publié au lendemain du lancement de *Partout, la culture*, suivi du communiqué du Conseil québécois du loisir. Disons qu'il y a une certaine convergence de vues...

COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC
LE LOISIR CULTUREL NOMMÉMENT RECONNU

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), qui regroupe les travailleurs en loisir de plus de 300 municipalités, se réjouit de voir le loisir culturel nommément reconnu comme dimension de la culture dans la nouvelle Politique culturelle que vient de dévoiler le Gouvernement du Québec.

Cette politique propose « *des orientations adaptées aux enjeux actuels,* souligne-t-on en introduction. *Elle vise l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Ainsi, le loisir culturel, la pratique en amateur, le bénévolat, l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine culturel y occupent une plus grande place, ce qui leur permettra de s'insérer davantage dans le système culturel.* »

En juin 2016, dans le mémoire qu'elle avait présenté au ministère de la Culture *(Le loisir culturel, pierre d'assise de la participation citoyenne à la culture)*, l'AQLM demandait avec insistance que la future politique culturelle « reconnaisse la valeur du loisir culturel ». C'est maintenant chose faite et très prometteur pour le développement du loisir culturel dans les municipalités.

> « Le partenariat avec les gouvernements de proximité fait l'objet de mesures financières importantes pour soutenir des initiatives qui rendent la culture plus accessible. »

Guylaine Houde, responsable du comité du loisir culturel de l'AQLM
Photo: Raymond Lavergne

[2] *Le loisir culturel, pierre d'assise de la participation citoyenne à la culture :* http://www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/Nouvelles/AQLM_BrochureMemoireLoisirs_final.pdf

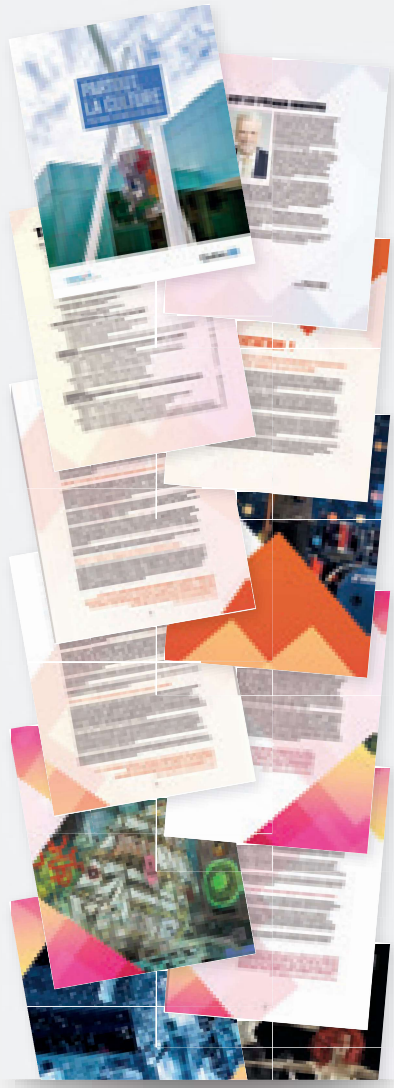

On peut consulter ou télécharger la Politique dans son intégralité à https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Partoutlaculture_Polculturelle_Web.pdf

« Les municipalités, les organisations et les associations citoyennes sont notamment des partenaires de premier plan pour le renforcement des liens culture-société. »

L'AQLM se réjouit également que la Politique culturelle retienne l'engagement citoyen comme *« apport essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture. »* (Orientation 1, *Une vie culturelle en français, participative et engagée*, p. 18) Il y a là une reconnaissance du bénévolat qui est on ne peut plus claire, comme le montre le passage suivant : *« Les bénévoles offrent du temps et mettent leurs compétences au service des organisations culturelles, dont elles sont parfois les seules ressources humaines. Leur engagement en culture leur permet par ailleurs d'acquérir des compétences qu'ils mettent à profit dans d'autres contextes par la suite. »*

La mesure 2 du Plan d'action qui accompagne la nouvelle Politique culturelle, intitulée *Encourager la pratique du loisir culturel et les initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale*, prévoit d'ailleurs la *« création de mécanismes de reconnaissance de l'engagement citoyen bénévole en culture »*.

Cette même mesure 2 annonce aussi des actions en matière de promotion du loisir culturel, de soutien financier d'activités de loisir culturel dans une perspective de meilleure accessibilité, ainsi que de formation et d'accompagnement pour l'intégration de volets culturels à l'offre de services en loisir public. Une enveloppe globale de 10 M$ se rattache à cette mesure.

Autre motif d'encouragement, l'intérêt que porte la Politique culturelle aux travailleurs culturels, parmi lesquels elle mentionne « les professionnels du loisir ». *« Nombreux sont ceux qui doivent [...] composer avec la précarité professionnelle*, signale-t-on. *À cette précarité s'ajoutent des besoins touchant la préparation de la relève et le maintien du personnel en mesure d'assurer la pérennité des organisations. Le gouvernement choisit d'intensifier son action pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels et pour sensibiliser la population à la valeur de leur travail. »* (Orientation 2, *L'accès équitable à une vie professionnelle gratifiante et évolutive*, p. 28)

L'orientation 3 de la Politique culturelle a pour objet de *« dynamiser la relation entre la culture et le territoire »*. Ainsi vise-t-on à *« prendre en compte la diversité des régions »* (objectif 3.3) et à *« prendre appui sur les initiatives culturelles de municipalités, des municipalités régionales de comté et des Autochtones »* (objectif 3.4). À cet effet, le Plan d'action prévoit la *« publication d'un nouveau cadre de référence et d'un nouveau guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale »*. (Mesure 28)

L'AQLM note avec satisfaction que la Politique n'oublie pas les plus petites municipalités. *« [Elles] ont leur propre dynamisme culturel, lequel est nourri par la détermination des personnes engagées dans la culture. Inspirées par cette énergie, les instances municipales sont au premier plan et revendiquent des approches et des moyens adaptés à leur réalité. Dans leurs actions, elles tiennent compte des aspirations et des besoins de la population ainsi que de l'évolution démographique, tout en tirant parti des nouveaux modes d'accès à la culture associés à l'évolution des technologies. »* (P. 4)

Et l'AQLM ne peut que souscrire entièrement à cette affirmation, qui se rattache à l'objectif visant à *« accroître la synergie des secteurs culturels et sociaux »* (objectif 1.5) : *« Les municipalités, les organisations et les associations citoyennes sont notamment des partenaires de premier plan pour le renforcement des liens culture-société. Leurs interventions dans le domaine culturel sont facilitées par la proximité des passerelles que sont les centres communautaires et de loisir, les logements communautaires et sociaux, les milieux de travail, les groupes de soutien, les maisons de femmes, les hôpitaux, les CLSC, les milieux carcéraux, etc. Dans un tel contexte, le gouvernement entend encourager la mise en place de conditions propices à la collaboration entre les acteurs culturels et sociaux et à la manifestation d'un soutien mutuel, en vue d'une plus grande complémentarité de leurs actions. »* (P. 21)

ENFIN, PARTOUT LE LOISIR CULTUREL!

À la suite du dévoilement de la nouvelle politique québécoise de la culture, le Conseil québécois du loisir salue la volonté gouvernementale de permettre au loisir culturel, à la pratique en amateur, au bénévolat et à l'aménagement du territoire et à la conservation du patrimoine culturel d'occuper une plus grande place et de s'insérer davantage dans le système culturel. Nous accueillons cette reconnaissance à l'égard de la contribution collective des organismes du loisir culturel, à l'engagement bénévole et citoyen, à l'accessibilité à la culture, à la formation auprès des divers publics, à la création de lieux d'apprentissage et de partage ainsi qu'à l'offre et au développement du goût de la pratique culturelle en amateur sur l'ensemble du territoire québécois.

La reconnaissance de l'engagement bénévole, du loisir et de la pratique en amateur est identifiée dans la première orientation comme un apport important à une vie culturelle active. En conséquence, les questions de l'accessibilité et de la participation dans le cadre d'une approche globale sont identifiées comme une préoccupation centrale à l'amélioration des milieux de vie, ce qui rejoint les valeurs du loisir. De plus, l'engagement citoyen et bénévole est identifié comme élément essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture, ce qui est un des fondements du milieu associatif en loisir.

« L'engagement citoyen et bénévole est identifié comme élément essentiel à la vitalité et au rayonnement de la culture, ce qui est un des fondements du milieu associatif en loisir. »

« Le loisir culturel joue un rôle reconnu dans l'éducation et la formation des publics, ce qui contribue à soutenir la diversité de l'offre culturelle. »

Comme l'indique la politique, le soutien à la participation culturelle requiert une diversité de stratégies et à ce titre mentionnons que les organismes nationaux et le Conseil québécois du loisir développent des approches de formations adaptées qui misent à la fois sur l'éducation au loisir, l'inclusion sociale et le développement individuel et collectif. Plusieurs de ces formations mobilisent la jeunesse dont le Programme DAFA qui offre de la formation en animation.

Concernant la synergie entre les secteurs culturels et sociaux, nous souhaitons que la mise en place des conditions propices à la collaboration entre les acteurs puisse reconnaître et soutenir ce qui existe déjà tout en permettant le développement de nouvelles collaborations.

Au titre de cette première orientation, le plan d'action identifie des investissements qui pérenniseront le développement et la promotion des organismes nationaux de loisir et leurs réseaux qui disposent d'un patrimoine organisationnel et d'une expertise reconnue dans leurs domaines respectifs.

Le loisir culturel joue un rôle reconnu dans l'éducation et la formation des publics, ce qui contribue à soutenir la diversité de l'offre culturelle. Nous apprécions que les conditions des travailleurs culturels professionnels en loisir soient dorénavant considérées au même titre que l'ensemble du milieu culturel.

En conséquence, nous appuyons les actions du gouvernement comme précisées dans la deuxième orientation et dans le plan d'action.

La contribution des organismes de loisir culturel et de l'engagement citoyen à la qualité des milieux de vie, tant en milieu urbain qu'en région, est une autre reconnaissance soulevée dans la troisième orientation de la politique. Par son dynamisme, le loisir culturel joue un rôle essentiel à la vitalité culturelle et à la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel. Considérant la longue tradition de collaboration et de partenariat entre le milieu associatif du loisir culturel et les instances du loisir public, il est naturel d'apprécier que la politique accorde un rôle important aux acteurs locaux. Les questions concernant la transmission et la relève sont également soulignées comme étant bénéfiques.

Les organismes de loisir engagés dans l'entrepreneuriat collectif et l'économie sociale saluent la volonté exprimée dans l'orientation quatre à l'effet de valoriser les modèles innovants et créatifs qui font appel à des approches socialement responsables. Ces acteurs pourront bénéficier des mesures identifiées pour en soutenir la visibilité et le développement. De plus, les responsabilités du Conseil québécois du loisir auprès des acteurs nationaux du loisir dans le déploiement et le fonctionnement du numérique associé à leurs ambitions et leur potentiel sont en adéquation avec les objectifs de la politique.

La politique et son plan d'action sont accueillis de manière positive pour la reconnaissance du loisir culturel et de l'engagement bénévole comme composante à part entière du système culturel québécois. Toutefois, nous demeurons vigilants quant à sa mise en œuvre, aux modalités de financement, à la disponibilité et à la répartition des budgets pour l'année en cours et les quatre prochaines années.

L'introduction aux deux communiqués a été rédigée par Denis Poulet, en collaboration avec André Thibault, qui était membre du comité scientifique conseil de la Politique de la culture, et Guylaine Houde, responsable du comité du loisir culturel de l'AQLM.